

MERCIALYS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2019

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le jeudi 25 avril 2019 au 148 rue de l'Université à Paris (75007), le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 999 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 60 815 235 actions (soit 66,30% des actions ayant le droit de vote) et représentant 60 815 235 voix.
- 997 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 60 805 463 actions (soit 66,29% des actions ayant le droit de vote) et représentant 60 805 463 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2018 ont été approuvés (*1^{ère} et 2^{ème} résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,12 € par action (*3^{ème} résolution*). Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,50 € par action le 23 octobre 2018, le solde du dividende, d'un montant de 0,62 € par action, sera mis en paiement le 2 mai 2019 (date de détachement le 29 avril 2019).

L'Assemblée générale a également approuvé les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Eric Le Gentil, Président-Directeur général, et à M. Vincent Ravat, Directeur général délégué (*4^{ème} et 5^{ème} résolutions*).

L'Assemblée générale a approuvé l'avenant n°2 à l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance (*6^{ème} résolution*) ainsi que la convention de prise en charge par Casino, Guichard-Perrachon de frais spécifiques engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialys (*7^{ème} résolution*).

Elle a approuvé l'amendement à la politique de rémunération 2018 pour le Président-Directeur général et le Directeur général délégué (*8^{ème} et 9^{ème} résolutions*) ainsi que le versement d'une rémunération exceptionnelle relatif à cet amendement au bénéfice du Président-Directeur général et du Directeur général délégué (*10^{ème} et 11^{ème} résolutions*).

L'Assemblée générale a par ailleurs approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Président du Conseil d'administration (*12^{ème} résolution*), du Directeur général (*13^{ème} résolution*) et de la Directrice générale déléguée au titre de 2019 (*14^{ème} résolution*).

Elle a approuvé les engagements réglementés visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice du Président du Conseil d'administration du Directeur général et de la Directrice générale déléguée (15^{ème} à 17^{ème} résolutions).

Elle a, en outre, ratifié la cooptation de Mme Stéphanie Bensimon en qualité d'administratrice (18^{ème} résolution), et renouvelé les mandats d'administrateurs, pour une durée de 3 ans, de Mr Eric Le Gentil, Mme Elisabeth Cunin, Mme Pascale Roque et Mme Stéphanie Bensimon (19^{ème} à 22^{ème} résolutions).

L'Assemblée générale a ratifié le transfert du siège de la Société (23^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (24^{ème} résolution).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société (25^{ème} résolution) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeur mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société, par voie d'offre au public (26^{ème} résolution) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2,II du Code monétaire et financier (27^{ème} résolution) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (28^{ème} résolution) ;
- autorisé le Conseil d'administration en cas de demandes excédentaires, à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription (29^{ème} résolution) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (30^{ème} résolution) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (31^{ème} résolution) ;
- délégué au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des

apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (32^{ème} résolution) ;

- limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 32 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 9,2 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 200 millions d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en toute unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations conférées sous les 25^{ème} à 32^{ème} résolutions à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre (33^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, à :

- décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail (34^{ème} résolution), étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale ;
- réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant (36^{ème} résolution).

Elle a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à attribuer gratuitement des actions de la Société (35^{ème} résolution) au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux exécutifs de la Société et des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribué ne pourra être supérieur à 0,5% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale, dont 0,15% pour les mandataires sociaux.

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (37^{ème} résolution).

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 23 avril 2020.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.fr

Contact analystes / investisseurs :

Alexandre Leroy
+ 33 (0)1 53 65 24 39
aleroy@mercialys.com

Résultat des votes

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018	99,93%	60 774 574	0,06%	39 424	NS	1 237
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018	99,93%	60 773 924	0,07%	40 316	NS	995
3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,98%	60 802 466	0,02%	11 610	NS	1 159
4	Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2018 à M. Eric Le Gentil, Président-Directeur général	96,90%	58 927 629	3,09%	1 881 962	0,01%	5 644
5	Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2018 à M. Vincent Ravat, Directeur général délégué	97,21%	59 118 596	2,78%	1 690 888	0,01%	5 751
6	Approbation de l'avenant n°2 de l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance	99,83%	60 685 729	0,16%	95 700	0,01%	6 846
7	Approbation de l'accord de prise en charge par Casino, Guichard-Perrachon de frais spécifiques engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialys	99,86%	60 703 679	0,13%	78 950	0,01%	5 646
8	Amendement de la politique de rémunération 2018 du Président-Directeur général	98,38%	59 828 906	1,62%	983 667	NS	2 662
9	Amendement de la politique de rémunération 2018 du Directeur général délégué	98,14%	59 683 442	1,62%	984 131	0,24%	147 662
10	Approbation de la rémunération exceptionnelle attribuée au titre de l'exercice 2018 au Président-Directeur général	98,39%	59 834 353	1,61%	977 301	0,01%	3 581
11	Approbation de la rémunération exceptionnelle attribuée au titre de l'exercice 2018 au Directeur général délégué	98,39%	59 833 611	1,61%	979 143	NS	2 481
12	Politique de rémunération 2019 du Président du Conseil d'administration	97,36%	59 209 440	2,63%	1 600 171	0,01%	5 624
13	Politique de rémunération 2019 du Directeur général	97,38%	59 222 660	2,61%	1 587 126	0,01%	5 449
14	Politique de rémunération 2019 de la Directrice générale déléguée	96,38%	58 614 859	3,61%	2 194 562	0,01%	5 814

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
15	Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de M. Éric Le Gentil, Président du Conseil d'administration	71,91%	43 733 942	28,09%	17 080 134	NS	1 159
16	Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de M. Vincent Ravat, Directeur général	98,17%	59 701 036	1,83%	1 111 859	NS	2 340
17	Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris par la Société au bénéfice de Mme Elizabeth Blaise, Directrice générale déléguée	97,02%	59 002 722	2,98%	1 811 484	NS	1 029
18	Ratification de la cooptation de Mme Stéphanie Bensimon en qualité d'administrateur	99,84%	60 720 768	0,15%	93 382	NS	1 085
19	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Eric Le Gentil	94,98%	57 764 480	5,01%	3 049 756	NS	999
20	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Elisabeth Cunin	95,34%	57 982 364	4,66%	2 831 805	NS	1 066
21	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Pascale Roque	78,50%	47 741 551	21,50%	13 072 499	NS	1 185
22	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Stéphanie Bensimon	99,85%	60 725 436	0,15%	88 733	NS	1 066
23	Ratification transfert du siège social	99,98%	60 801 614	0,02%	12 462	NS	1 159
24	Autorisation de rachat d'actions propres	72,22%	43 923 408	27,77%	16 890 846	NS	981

« NS » : non significatif

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
25	Augmentation de capital sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	87,73%	53 346 286	12,27%	7 458 015	NS	1 162
26	Augmentation de capital par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	97,07%	59 023 961	2,93%	1 780 540	NS	962
27	Augmentation de capital par voie de placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	97,08%	59 028 673	2,92%	1 775 828	NS	962
28	Fixation dérogatoire du prix d'émission dans le cadre d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	97,19%	59 094 757	2,81%	1 709 677	NS	1 029
29	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	96,91%	58 924 258	3,09%	1 879 981	NS	1 224
30	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	99,75%	60 652 352	0,25%	152 093	NS	1 018
31	Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique initiée par la Société	99,67%	60 602 905	0,33%	201 377	NS	1 181
32	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports de titres consentis à la Société	99,45%	60 470 627	0,55%	333 781	NS	1 055
33	Limitation globale des autorisations financières	99,57%	60 544 112	0,43%	260 341	NS	1 010
34	Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés	99,78%	60 669 941	0,22%	134 460	NS	1 062
35	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	75,74%	46 055 906	24,26%	14 748 498	NS	1 059
36	Annulation par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société	99,86%	60 719 097	0,14%	85 296	NS	1 070

« NS » : non significatif

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
37	Pouvoirs pour formalités	99,87%	60 728 144	0,13%	76 257	NS	1 062

« NS » : non significatif